

F.R.B.T.T.
Royal Cercle de Tennis de Table
"ASTRID HERSTAL"
L119
rue du Doyard, 114
4040 HERSTAL
tél.: 04/240.17.32

CHALLENGE LONGREE MALPAS

Dimanche 10 mars 2019

DEBUT DU CHALLENGE A 13h00

Règlement

Chaque équipe sera constituée de 4 joueurs(euses) vétérans.

Il n'y a pas de restriction de club mais les équipes ne peuvent pas dépasser 50 points, les éventuels « isolés » seront regroupés.

NC=1 - E6=2 - E4=3 - E2=4 - E0=5 - D6=6 - D4=7 - D2=8 - D0=9 - C6=10 - C4=11 - C2=12 - C0=13 - B6=14 - B4=15 - B2=16 - B0=17

Les joueurs(euses) de chaque équipe seront numérotés de 1-2-3-4, ils ne pourront jouer que contre les joueurs(euses) des autres équipes portant le même numéro. Les rencontres se joueront par handicap à compter au début de chaque set, en trois sets gagnants de 11 points.

Remarque : la place des joueurs(euses) est libre à l'inscription de l'équipe.

S'il y a moins de 10 équipes toutes les équipes seront reprises dans un seul groupe. Sinon des groupes seront formés en fonction du classement cumulé des joueurs. S'il y a plusieurs équipes du même cumul de classement qui se trouvent « au milieu » lors du partage, les équipes dont le 1er joueur est le mieux classé vont dans le groupe supérieur, en cas d'égalité de classement on tire au sort qui mettre dans le chapeau supérieur.

Le décompte des points se fera de la manière suivante : le total général des victoires d'une équipe dans la poule prime sur le résultat obtenu par chaque équipe dans les rencontres contre les autres équipes.

Exemple : dans une poule de 6 une équipe remporte, sur ses 20 rencontres de la poule 9 victoires, elle a donc 9 points.

Les victoires, nuls, ou défaites intermédiaires d'une équipe par rapport aux autres équipes n'a aucune incidence sur le décompte des points. En cas d'égalité, le total général des sets gagnés et ensuite le total général des points seront pris en compte.

Pour être définitivement acquis, le challenge doit être remporté 3 fois par le même club.

Tout point non prévu par le règlement sera tranché sans appel par le juge-arbitre.

Droit d'inscription : 5 € par joueur(euse).

Inscriptions : Chez Dominique Croes 34, rue de Loncin à 4432 Alleur : 04/246.31.24

mail : dominique.croes@teledisnet.be au plus tard pour le jeudi 7 mars 2019.